

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1892.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant un crédit spécial de 13,700,000 francs alloué au Ministère de la Guerre pour l'achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse.

(Voir les n^{os} 8, 41, session de 1891-1892, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE CONINCK DE MERCKEM, Président; BRACQ, le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, le Comte DE BORCHGRAVE D'ALTENA, TERLINDEN, le Comte Charles VANDER BURCH, le Baron DE VRINTS TREUENFELD, WILLEMS et DETHUIN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le 13 novembre 1891, le Gouvernement déposait un projet de loi demandant à la Législature un crédit de 13,700,000 francs pour l'achèvement définitif des travaux des forts de la Meuse.

Depuis lors, et pour faire face au paiement de travaux exécutés et de fournitures faites, une allocation immédiate d'une somme de 8 millions de francs à valoir sur le crédit précité a été sollicitée par le Gouvernement et votée par les Chambres, en janvier dernier.

Le coût total des travaux, évalué dans l'exposé des motifs du budget des recettes et des dépenses extraordinaires de l'exercice 1887 à la somme de 24,000,000, s'est accrue successivement et a atteint le chiffre de 71,600,000 francs; 57,900,000 francs ayant été votés jusqu'à ce jour, il reste donc à allouer pour le complet achèvement de ces travaux la somme de 13,700,000 francs sur laquelle a été prélevée l'allocation de 8 millions dont il est parlé ci-dessus.

L'écart considérable qui s'est produit entre les prévisions annoncées et la dépense totale a vivement ému le Pays et les Représentants de la Nation.

Le rapport de la Section centrale de la Chambre des Représentants abonde en détails très complets au sujet des causes qui ont entraîné ce surcroît tout à fait anormal de dépenses de tous genres. Mais quel que soit le soin apporté à faire la lumière, il est bien difficile de décider avec impartialité à qui incombe la responsabilité de ces décevantes et inexplicables estimations.

Ce sont là des renseignements et des appréciations techniques que de rares spécialistes seulement peuvent sagement élucider.

Les écarts sont attribués pour la plupart à des majorations pour les travaux de terrassements, de bétonnages et de cuirassements. D'autres allocations se rapportant à des travaux de ponts, de menuiserie et d'ameublement, qui étaient portés dans le devis à 735,000 francs, se sont élevés à la somme de 2,342,202 francs, soit 300 p. c. de plus que les prévisions.

La conclusion à tirer de ces chiffres est que les devis n'ont pas été faits d'une façon assez précise.

Mieux vaut ne pas trop insister sur ces faits si ce n'est pour exprimer le regret de les voir se manifester dans une aussi large mesure.

La Section centrale de la Chambre des Représentants a adopté à l'unanimité le Projet de Loi de 13,700,000 francs comme celui relatif aux 8,000,000 de francs à valoir sur ce crédit. Il ne pouvait être question, en effet, de ne pas voter le Projet de Loi et d'abandonner des travaux presque terminés. Il fallait s'incliner devant les faits accomplis, compléter et achever l'œuvre commencée.

Mais, Messieurs, de très nombreuses critiques se sont élevées tant parmi les adversaires que parmi les partisans les plus convaincus des travaux à exécuter. Ces critiques s'adressaient bien moins encore aux dépenses elles-mêmes qu'à la façon dont les crédits nouveaux et toujours imprévus étaient réclamés.

L'honorable rapporteur du Budget des recettes et dépenses extraordinaires pour l'année 1891, l'honorable Baron Surmont de Volsberghe, se faisait, dans d'excellents termes qui résument parfaitement la situation, l'interprète des sentiments de la Commission.

Votre Commission de la Guerre, Messieurs, vient à son tour présenter les mêmes observations.

On ne saurait trop regretter de voir tous les gouvernements persévérer dans les errements suivis depuis la construction des fortifications d'Anvers jusqu'à nos jours, qui consiste à avouer d'abord une petite partie des dépenses à faire, un peu plus ensuite, et enfin la grosse dépense lorsque la situation est telle qu'il est impossible à la Législature de ne pas l'accepter.

Votre Commission exprime le désir qu'à l'avenir tous les travaux, tous les devis soient bien soigneusement étudiés; que tout enfin, dès le principe et avant d'en saisir les Chambres, soit nettement et clairement exposé. Ce mode de procéder plus correct, en sauvegardant la dignité du Parlement, permettrait de juger en parfaite connaissance de cause quels sont en réalité les sacrifices imposés.

Si l'on prévoit des éventualités de nature à faire dépasser les calculs établis, on doit franchement les signaler.

De cette façon, à l'avenir, toutes les responsabilités seront clairement définies.

Aucune crainte ne doit s'opposer à la franchise de ces déclarations.

Les Chambres belges, s'inspirant d'un patriotisme qui ne leur a jamais fait défaut, ne se refuseront pas à voter des dépenses jugées nécessaires à la défense de notre territoire et aux intérêts toujours si précieux de la patrie.

L'exposé des motifs du crédit de 13,700,000 francs semble, en tenant compte, dans une certaine mesure, des anciennes critiques, vouloir aller au-devant de celles qui ne peuvent manquer de se produire encore.

Après avoir déclaré que les ouvrages sont aujourd'hui presque terminés, l'exposé des motifs fait cette déclaration importante :

« Des terrassements restent seulement à exécuter pour l'achèvement » des forts de Flémalle et de Fléron, et quant aux coupoles et à l'armement, les travaux complémentaires sont également conduits avec la » plus grande activité.

» Dans ces conditions, *il n'y a plus guère d'imprévu à redouter, et,* » d'après les indications du génie militaire, le coût total, en ce qui concerne les travaux et les cuirassements, *paraît devoir être inférieur d'une » centaine de mille francs aux évaluations d'il y a quelques mois : il ne » dépasserait pas 71,600,000 francs. »*

Il résulte de cette déclaration qu'il n'y a absolument plus d'imprévu à craindre et que l'on peut avoir l'espoir et la presque certitude d'un boni d'une centaine de mille francs « sur les premières évaluations ».

La somme de 71,600,000 francs sera donc le coût total et définitif des travaux de fortifications de la Meuse et le crédit de 5,700,000 francs sera le dernier demandé.

C'est avec satisfaction que votre Commission prend acte de cette déclaration, et par 6 voix contre une des membres présents, elle a l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
DETHUIN.

Le Président,
BARON DE CONINCK DE MERCKEM.